

AVIS PUBLIC

VILLE DE GRAND-SAULT

**Auditions des objections aux
modifications à l'arrêté de
Zonage**

(en vertu de l'article 68 de la Loi
sur l'Urbanisme)

Avis est par la présente donné que le Conseil de la Ville de Grand-Sault a l'intention de prendre en considération les modifications de l'arrêté municipal no. 1900 "Arrêté de Zonage" .

Aux fins de l'arrêté de zonage, l'article 25.1.1 est modifié en y ajoutant "usage récréatif ou communautaire" comme usage permis dans la zone E (Environnementale);

Le but de cette modification est de permettre l'aménagement de ce type d'activité dans cette zone;

Les personnes intéressées peuvent consulter ces projets d'arrêtés à l'Hotel de Ville de Grand Sault ou au bureau de la Commission d'aménagement du district de La Vallée entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi.

Les objections au projet d'arrêté présentées par écrit au secrétaire municipal seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle du Conseil à Grand-Sault, le 9 mars 2010 à 19 heures. Toute personne désirant défendre ces objections devant le Conseil pourra le faire en ces temps et lieux.

Lise J. Ouellette

PUBLIC NOTICE

TOWN OF GRAND FALLS

**Hearing of objections to zoning
amendments**

(Under Section 68 of the
Community Planning Act)

Notice is hereby given that the Council of the Town of Grand Falls intends to consider amendments to by-law No. 1900 entitled "Zoning By-law".

For the purpose of the Zoning By-Law, section 25.1.1 is amended by adding "recreational or community use" as a permitted use in E (Environmental) zone;

The purpose of this amendment is to allow the development of this type of activity in this zone;

The interested persons may review the proposed by-law at the Grand Falls Town Hall or at the office of the La Vallée district planning commission from 8:30 a.m. to 4:30 p.m., Monday to Friday.

Written objections to the said amendments may be made to the Council by forwarding them to the town clerk. Council will meet at city Hall at 7:00 p.m., March 9th 2010 to consider written objections to the proposed amendments and anyone wishing to address Council on their written objections may do so at this time.

Lise J. Ouellette

Secrétaire municipale adjointe	Deputy clerk

